



Le Parc nous informe

Février 2019

Vers l'élaboration d'un PPT sur le Pilat

PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT)

Pour entretenir et valoriser les pâturages

Un Plan Pastoral Territorial est un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont l'objectif principal est de garantir la préservation et l'entretien des espaces pastoraux.

L'enquête pastorale réalisée en 2014 sur le Pilat a permis de mesurer l'importance des surfaces dédiées au pâturage sur l'ensemble du massif, confirmant le besoin d'un tel dispositif.

LES ESPACES PASTORAUX DU PILAT AUX MULTIPLES VISAGES

Contrairement à ce qui est souvent présumé, les espaces pastoraux ne se limitent pas aux espaces d'estive. Ils correspondent aux prairies permanentes et parcours dédiés au pâturage. Dans le Pilat, ce sont 4 400 ha d'espaces pastoraux qui ont été recensés lors de l'enquête pastorale de 2014, soit 1/5 de la SAU (Surface Agricole Utile) du territoire !

Mais il y a potentiellement d'autres espaces qui pourraient être investis dans un cadre pastoral : friches, sous-bois...

Les systèmes agricoles qui en bénéficient sont très variés : élevages bovins, ovins, ou caprins, allaitant ou laitier...

De même, l'usage de ces surfaces varie d'une exploitation agricole à une autre : utilisation collective ou individuelle, proximité du siège d'exploitation ou déplacement saisonnier...



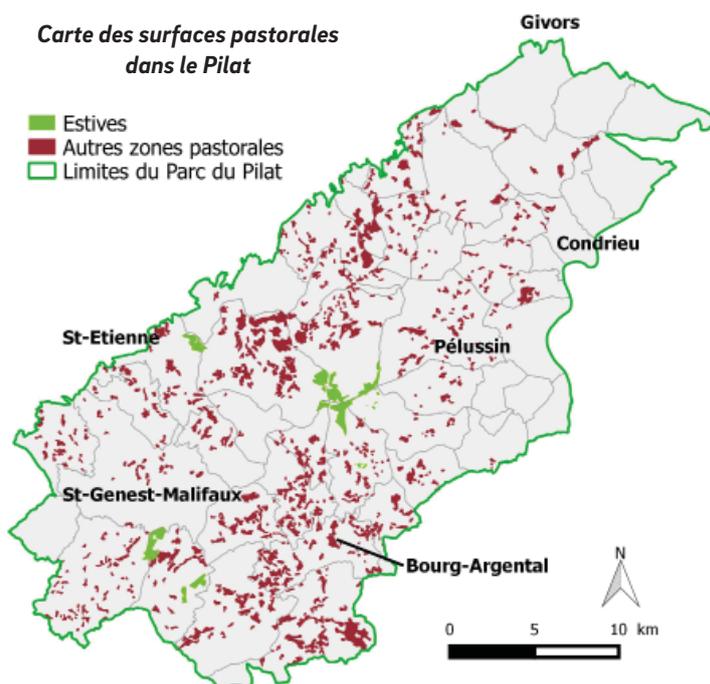
Des surfaces pastorales à valoriser.

QUELQUES CHIFFRES*

- 4 400 ha d'espaces pastoraux répartis sur 39 communes
- Plus de 300 exploitations agricoles concernées
- 4 030 bovins, 3 180 ovins, 1 280 caprins, 53 équins qui pâturent.

* Données issues de l'enquête pastorale de 2014

Carte des surfaces pastorales dans le Pilat



Les surfaces pastorales du Pilat sont très morcelées, et réparties sur l'ensemble du massif (données issues des 39 communes enquêtées en 2014)

UN PLAN PASTORAL TERRITORIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU PILAT

L'enquête pastorale de 2014 a permis de recenser de nombreux besoins pour faciliter la conduite des troupeaux en particulier sur les terrains non mécanisables voir pour réinvestir de nouveaux terrains, notamment en été. Des agriculteurs ont également évoqué des envies de valoriser le pastoralisme auprès du grand public.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ENCLENCHÉE

Depuis longtemps, le Parc du Pilat travaille aux côtés d'éleveurs pour maintenir et valoriser les pratiques pastorales. Ces dernières années, un collectif d'agriculteurs « Patur'en Pilat » s'est constitué pour favoriser les échanges et les expérimentations afin de se réapproprier la conduite des prairies et parcours.

Pour maintenir et amplifier cette dynamique, le Parc du Pilat a donc décidé de candidater auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'un PPT sur le territoire.

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

2019 : Élaboration du PPT

Mars	Diagnostic territorial : mise à jour des surfaces pastorales existantes, identification de surfaces pastorales potentielles*
Avril	Identification et recensement des besoins*
Juillet	Création d'une structure collective regroupant les éleveurs intéressés**
Sept-Oct	Rédaction des fiches actions et de la candidature auprès de la Région

2020-2025 : Réalisation des actions

Mise en œuvre du programme d'actions en faveur du pastoralisme pilatois par les différentes parties prenantes.

* En concertation avec les agriculteurs et les communes du territoire (réunions par secteurs géographiques)

** En réflexion avec le groupe d'éleveurs Patur'en Pilat

UN PROGRAMME MÉLANT DES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET À LA VALORISATION DU PASTORALISME

Le programme d'actions est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il est valide 5 ans et permet de mobiliser des aides financières à destination des collectivités ou de groupements d'agriculteurs : jusqu'à 70 % pour les investissements et 80 % pour les actions d'animation.

Cela peut concerner :

- des équipements de zones pastorales individuelles ou collectives : accès, points d'eau, clôtures, travaux de reconquête d'espaces,
- de l'animation auprès des éleveurs : formations, création de structures collectives,
- de l'animation foncière auprès des propriétaires,
- des opérations facilitant un multi-usage des espaces, une information du public, des initiatives pédagogiques.



Les équipements pastoraux individuels seront financés via une structure collective à créer sur le Pilat

CONTACTS.

Caroline CHAMPAILLER, Chargée de mission agro-écologie, cchampai@parc-naturel-pilat.fr
ou Justine VALLET, Chargée de mission Natura 2000, jvallet@parc-naturel-pilat.fr
Tél. : 04 74 87 52 01



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

Une opération financée par :

